

Plusieurs auteurs ecclésiastiques prétendent qu'un pape ne saurait perdre l'autorité souveraine, quelque grands que soient ses crimes : penser le contraire, disent-ils, est la plus coupable des hérésies. Mais en admettant à la lettre la vice-déité des pontifes, qui voudra croire que Dieu ait pu confier le soin de son Église à un homme plus digne que Jean XII d'être appelé l'émule d'Héliogabale? La foi la plus robuste, le fanatisme le plus stupide, ne sont-ils pas révoltés à l'idée d'une pareille morale? Quoi! un voleur, un meurtrier, un incestueux, peut représenter dignement le Christ sur le trône pontifical! Il peut excommunier les victimes de ses crimes infâmes! parce que la religion le veut, le commande ainsi! Nous l'avouons, cette doctrine exécrable scandalise notre esprit; elle répugnerait à la conscience la plus dépravée!

Lorsqu'on voit des monstres semblables à Jean XII assis sur la chaire de l'Apôtre, il est impossible de croire que l'esprit divin s'incarne dans les pontifes; car il faudrait alors que l'humanité repoussât le christianisme lui-même comme une religion anti-sociale, attendu que le dogme fondamental reposerait sur la plus profonde immoralité. Vainement le cardinal Baronius, Platine, le Père Maimbourg et la plupart des historiens ecclésiastiques avouent-ils que l'Église était alors gouvernée par des papes indignes; cette confession ne suffit pas pour justifier l'institution de la papauté, au contraire elle la condamne, puisqu'elle vient corroborer cette vérité, que des hommes élus et consacrés pontifes ont dépassé par leurs débordements tout ce que le paganisme avait de plus hideux dans ses doctrines matérialistes.

LÉON VIII,

136^e PAPE.

ROMAIN NICÉPHORE,
empereur d'Orient.

LOTHAIRE,
roi de France.

Élection de Léon VIII. — Conspiration contre Othon. — Les Romains attaquent la garde allemande. — Les conjurés sont vaincus. — Générosité de l'empereur.

Après la déposition de Jean, les évêques s'étant de nouveau réunis en concile, choisirent pour pontife le vénérable Léon, protoscriniaire de l'Église romaine, homme d'un mérite et d'une vertu éprouvés; l'empereur consentit à cette élection, qui se fit au milieu des acclamations de l'assemblée.

Le nouveau pape était Romain de naissance, et fils de Jean, protoscriniaire comme lui; il fut emmené avec pompe par les cardinaux au palais de Latran, selon la coutume, pour subir l'épreuve de la chaise percée; ensuite il fut ordonné dans l'église de Saint-Pierre : le clergé, les nobles et le peuple lui jurèrent fidélité.

Cette élection terminée, tout rentra dans l'ordre; et Othon, croyant n'avoir plus rien à craindre, ni du côté des Romains, qui l'avaient accueilli avec de si grandes démonstrations de respect, ni de la part de Jean XII, qui avait perdu toute son autorité dans la ville sainte, se détermina, pour soulager les citoyens, à renvoyer son armée dans ses quartiers d'hiver en

Ombrie, et il ne retint près de lui qu'un petit nombre de troupes qui formaient sa garde particulière. Mais il reconnut bientôt combien peu on doit compter sur la fidélité des prêtres; car ceux-là même qui avaient imploré son secours contre Bérenger furent les premiers à conspirer contre sa personne.

Jean XII secondé par les partisans qu'il avait conservés dans la ville, excita les mécontentements dans le peuple, fit répandre des libelles où il accusait le concile qui l'avait déposé, de s'être rendu coupable d'une hérésie énorme, d'avoir méconnu le droit ecclésiastique, d'avoir renversé les traditions des Pères, d'avoir violé les canons contre toute justice, enfin d'avoir foulé aux pieds toutes les lois divines et humaines. A lui seul, disait-il, appartenait le pouvoir de convoquer légitimement le clergé, les nobles et le peuple romain; à Dieu seul appartenait la puissance de juger un pape, quelque abominable qu'il pût être, ainsi que l'avaient décidé le synode de Sinuesse, tenu sous le pontife Marcellin, et celui des prélats italiens et ultramontains, tenu dans la basilique de Saint-Pierre, en présence de Charlemagne. Il appelait Léon VIII un antipape; l'empereur un tyran, un parjure, et il les vouait tous deux à l'exécration des hommes, ainsi que les évêques, les cardinaux, les diacres, les prêtres et les seigneurs qui avaient assisté à cette assemblée sacrilège. Il permettait aux fidèles de leur courir sus, de les frapper par le fer ou de les faire mourir par le poison, d'après l'autorité qu'il avait reçue de saint Pierre, lui, Jean XII, véritable pontife, élu, ordonné, sacré et intronisé canoniquement par tous les fidèles. Il avertissait les Romains que Dieu avait frappé d'aveuglement l'exécrable Othon, qui était venu se livrer lui-

même entre leurs mains avec une poignée de soldats; il leur commandait de l'assiéger dans son palais, et de le massacrer sans pitié.

Pour donner plus de force à leurs déclamations, les agents du pape prodiguaient l'or aux ecclésiastiques, et promettaient que Jean, à son retour, partagerait avec eux les trésors qu'il avait emportés dans sa retraite. Les haines secrètes, les ambitions trompées, et surtout l'avarice insatiable du clergé, firent entrer dans la conspiration un grand nombre de prêtres; la populace, entraînée par le fanatisme, seconda leurs projets de rébellion; et le 2 janvier 964, au signal donné par les cloches des églises, le clergé se réunit en armes, et marcha en ordre de bataille vers le pont du château pour surprendre l'empereur.

Instruit de la révolte par le bruit même des séditeux, Othon, s'avança à leur rencontre à la tête de ses fidèles Allemands, et se saisit de l'entrée du pont, où il arrêta les Romains. Après une légère résistance, tous les prêtres lâchèrent pied, et prirent la fuite avec tant de désordre, qu'une panique se répandit parmi les rebelles; tous en voulant s'échapper tombèrent les uns sur les autres, et restèrent exposés sans défense à la fureur des soldats.

Heureusement Léon VIII sortit au même instant du palais patriarcal et fit arrêter le carnage: le lendemain, le généreux Othon lui accorda encore le pardon des coupables, à la condition cependant que les Romains donneraient cent otages choisis parmi les personnes les plus influentes de la ville, et qu'ils lui prêteraient un nouveau serment de fidélité.

Dans le même temps, on apprit la nouvelle de la reddition

de Monte-Feltro, dernière forteresse où Bérenger, après un siège long et malheureux, s'était vu forcé de se rendre à discrétion; il fut envoyé prisonnier en Allemagne, où il mourut huit jours après. Sa chute était la juste punition de la violence qu'il avait voulu exercer sur la princesse Adélaïde, veuve de Lothaire, comte de Paris et duc de France, pour la contraindre à épouser son fils. Adélaïde, pour se garantir de ses persécutions, s'était placée sous la protection d'Othon le Grand; et celui-ci, par une ambition condamnable, non-seulement avait consenti à la protéger, mais encore l'avait épousée, quoiqu'il sût parfaitement qu'elle avait été souillée par les embrassements de Hugues, père de Lothaire, avant son mariage et même depuis son veuvage. Après tout, il importe peu à un roi d'épouser une courtisane, pourvu qu'elle ait des provinces en dot! Othon la prit pour femme, parce que indépendamment des grands biens qu'il acquérait, son mariage avec Adélaïde lui fournissait le prétexte de revendiquer plusieurs duchés français et italiens qu'elle réclamait comme héritage de son premier mari. Plus tard nous verrons cette même Adélaïde, deux fois adultère et incestueuse, devenir la maîtresse d'un pape et prendre place dans le catalogue des saintes!

Othon, regardant l'Italie comme entièrement pacifiée, se prépara à partir pour rejoindre son armée dans l'Ombrie, et rendit les otages des Romains, espérant par cet acte de clémence s'attacher l'affection du clergé. Mais à peine était-il sorti des murs de la ville, que les prêtres conspiraient déjà contre le prince et contre le pontife.

JEAN XII,

RÉTABLI PAR UNE RÉVOLTE.

ROMAIN NICÉPHORE,
empereur d'Orient.

LOTHAIRE,
roi de France.

Les dames romaines organisent une nouvelle révolte contre l'empereur Othon. — Jean usurpe une seconde fois le saint-siège. — Conciliabule du pontife. — Sa cruauté. — Il fait couper la main droite au cardinal diacre Jean, qui s'opposait à son usurpation. — Il condamne Azon, protoscriniaire et ami de Léon, à avoir le nez et la langue arrachés et deux doigts de la main droite coupés par le bourreau. — Jean XII surpris en adultère est tué dans les bras de sa maîtresse. — Réflexions sur les débauches de ce pontife.

Les femmes adultères et les courtisanes de Rome désiraient impatiemment le rétablissement de Jean XII sur le saint-siège; elles parcouraient les tavernes, répandaient de l'or à pleines mains, et se livraient à des orgies dégoûtantes avec les vagabonds et les bandits, afin d'augmenter le nombre des partisans de Jean XII. Bientôt elles réussirent à former une armée de tous les scélérats de l'Italie; et cet infâme pape entra en triomphe dans Rome par la porte Dorée, pendant que le vénérable Léon s'échappait secrètement par-dessus les remparts, afin d'éviter la vengeance de son cruel compétiteur.

A peine installé au palais de Latran, Jean XII décréta la

tenue d'un concile, et les mêmes prélats qui l'avaient proscrit, l'acclamèrent de nouveau devant le corps de l'apôtre saint Pierre.

Le pape, entouré de bacchantes échevelées et de hideux satellites, se leva de son siège, et prononça le discours suivant : « Vous savez, mes chers frères, que j'ai été arraché » du saint-siège par la violence de l'empereur; aussi le synode » que vous avez tenu ici même pendant mon absence et au » mépris des coutumes et des canons ecclésiastiques, doit » être anathématisé à l'instant; vous ne pouvez reconnaître » pour dominateur temporel celui qui a présidé cette assem- » blée impie, ni pour directeur spirituel celui que vous aviez » élu pape. »

Tous ces prêtres éhontés répondirent : « Nous avons com- » mis une prostitution en faveur de l'adultère et usurpateur » Léon le scriniaire.

« Voulez-vous le condamner? » reprit le pontife. « Nous le » devons, » répliquèrent les Pères.

Jean ajouta : « Les prélats ordonnés par nous peuvent-ils » faire des ordinations dans notre palais patriarcal? Et quelle » est votre pensée sur l'évêque Sicon, que nous avons sacré » de nos mains, et qui a ordonné Léon, un de nos officiers » de cour, néophyte, portier, lecteur, acolyte, sous-diacre, » diacre, prêtre; et enfin, sans lui faire subir aucune épreuve, » contre toutes les ordonnances des Pères, a osé le con- » sacrer sur notre siège apostolique? Que pensez-vous de la » conduite de Benoît, évêque de Porto, et de Grégoire d'Al- » bane, qui ont prononcé les oraisons sur l'usurpateur? »

L'assemblée répondit : « Qu'on les cherche et qu'on les

» amène devant nous. S'ils n'ont pas été retrouvés avant l'ex- » piration de notre troisième séance, ils seront condamnés » avec l'antipape, afin qu'à l'avenir aucun des officiers, des » néophytes, des juges ou des pénitents publics, ne soit assez » téméraire pour aspirer au degré suprême de l'Église. »

Alors le pontife prononça la sentence qui condamnait Léon VIII; il le déclara déposé de tout honneur sacerdotal et de toute fonction cléricale, avec menace d'anathème perpétuel s'il tentait de rentrer dans la ville sainte. On fit comparaître ensuite les prélats qui avaient été ordonnés pendant le pontificat de Léon; ceux-ci se présentèrent revêtus de chasubles et d'étoles, et ils écrivirent sur un parchemin qui leur fut donné : « Mon père n'ayant rien à lui, ne pouvait légitimement rien me donner. » Après quoi ils furent dégradés et remis au rang qu'ils occupaient avant l'usurpation de Léon.

Le lendemain, à la seconde session de ce conciliabule, Benoît de Porto et Grégoire d'Albane, qui avaient été saisis dans leurs palais, furent amenés devant les Pères. On leur fit lire à chacun ces paroles : « Moi, du vivant de mon Père, » j'ai consacré à sa place Léon, officier de cour, néophyte et » parjure; je l'ai fait contre toutes les ordonnances des Pères » et les coutumes de l'Église. »

Ensuite Jean XII continua : « Quant à ceux qui ont prêté » de l'argent au néophyte pour acheter la grâce de Dieu, nous » les condamnons à perdre leur rang dans l'Église, s'ils sont » prêtres ou diacres; et nous les excommunions s'ils sont » moines ou laïques. Nous ordonnons qu'à l'avenir l'inférieur » ne pourra jamais ôter le rang à son supérieur. Nous défendons aux moines de sortir des lieux où ils ont renoncé

» au siècle, et nous prononçons contre les coupables la peine
» de l'excommunication. »

Le concile adhéra à toutes les volontés du pape : le lendemain, jour de la troisième session, Sicon fut condamné par contumace; et les prélats qui avaient été dégradés dans les séances précédentes, furent rétablis dans leurs dignités en considération de leur lâcheté; le pontife, pour justifier l'irrégularité de cette action, alléqua l'exemple d'Étienne III, qui avait dégradé et réélu des évêques nommés par Constantin. Ainsi se termina cette saturnale.

Le saint-père fit ensuite couper la main droite au cardinal diacre Jean; il fit arracher la langue et le nez à Azon, proto-scriniaire, et lui fit couper deux doigts de la main droite.

Jean XII ne survécut pas longtemps à ce nouveau triomphe. Une nuit, il fut surpris par un seigneur romain dans les bras de sa femme; et le mari, dans sa fureur, le frappa si violemment à la tête, qu'il lui ouvrit le crâne; le saint-père fut transporté sans connaissance au palais patriarcal, et il mourut huit jours après, le 20 mars 964. Les prêtres firent courir le bruit que Jean s'était battu avec le démon.

Ce prêtre abominable avait souillé la chaire de saint Pierre pendant neuf années entières, et avait mérité d'être nommé le plus scélérat de tous les papes; cependant, ajoute Platine, il y eut des papes encore plus scélérats que Jean XII!

BENOIT V,

137^e PAPE.

ROMAIN NICÉPHORE,
empereur d'Orient.

LOTHAIRE,
roi de France.

Les Romains persévèrent dans leur révolte contre Othon. — Élection séditeuse de Benoît V. — Othon revient à Rome. — Siège de la ville sainte. — Le pape monte tout armé sur les remparts pour repousser les ennemis. — Famine dans Rome. — Exil et mort de Benoît.

Bien persuadés qu'après avoir tiré l'épée contre un prince, il faut jeter le fourreau, les Romains persistèrent dans leur révolte; et au mépris des serments de fidélité qu'ils avaient faits à l'empereur, ils élevèrent sur le saint-siège Benoît, cardinal diacre de l'Église. Un concours immense de peuple assista à cette élection, et tous jurèrent de défendre le pontife contre la puissance d'Othon, ou de mourir les armes à la main.

Benoît V, Romain de naissance, homme très-recommandable par son savoir et par ses vertus, fut intronisé sans obstacle, l'empereur étant occupé pour le moment aux opérations du siège de Camerino.

Mais lorsqu'il eut appris la révolte des Romains, Othon leva brusquement le blocus et marcha enseignes déployées et sans s'arrêter jusque sous les murs de la ville sainte,